

DEPARTEMENT DU GERS

**Communauté de Communes
DES COTEAUX ARRATS GIMONE**

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : **26/11/2015**
Date de séance : **08/12/2015**
Date d'affichage : **15/12/2015**
Numéro d'ordre : **2015-12-076**

Nombre de conseillers		
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	49	56

L'an deux mille quinze, le mardi 8 décembre, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Betcave-Aguin, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Christophe MEAU, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, André PICCIN, Jacqueline LOUSSIGNAN (suppléante de Françoise DASTUGUE), Jacques SERIN, Daniel DANFLOUS, Sergine AGEORGES, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROHRIG, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Sylvie VARIN, Jean Claude DUFFAUT, Régis DARIES, Véronique CASTEX, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL, Sandrine DEDIEU, Georges DE LORENZI, Pierre MUN, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnaud WADEL, Bruno BODART, Éric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAGUIDON, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Guy de GALARD, Francis DUMONT, Éric BALDUCCI, Paul BURGAN, André LAFFONT, Séverine CARCHON, Éric TRUFFI, Fabrice POURCET, Claude SOLLES VIDOU (suppléant de Bernard MONLIBOS).

Le quorum est atteint

Etaient absents: Christophe LABBE, Pierre AIROLDI.

Etaient absents excusés avec procuration :

Philippe DUDEZ a donné procuration à Christophe MEAU.
Catherine HEURTEUX a donné procuration à Stéphanie CORNEILLE.
Alain de SCORRAILLE a donné procuration à Jean Claude BADY.
Claire BRIAT a donné procuration à Pierre DUFFAUT.
André MARQUISSEAU a donné procuration à Joël BERNADOT.
Jean Pierre SALERS a donné procuration à Francis DUMONT.
Alain CARRIERE a donné procuration à Éric BALDUCCI.

Secrétaire de séance : Éric BALDUCCI

Objet : Plan de financement de la Plateforme Emploi – Formations - Compétences (PEFC)

Annule et remplace la délibération n°2015-09-061 du 24/09/2015

Par délibération en date du 24 septembre 2015, le conseil communautaire a adopté le plan de financement relatif aux actions menées dans le cadre de la PEFC. Il est nécessaire de modifier ce dernier vu que le projet n'est plus éligible au FSE.

Monsieur le Président rappelle que les actions éligibles sont :

- Le maintien du dispositif de recueil et d'appui aux besoins de formation, de recrutement et de montée en compétences,
- Le recensement des besoins exprimés par les entreprises du secteur de la métallurgie, de l'aéronautique et de l'agroalimentaire.

Monsieur le Président soumet le plan de financement suivant aux membres du conseil communautaire :

Dépenses :

- **Frais administratifs, de déplacements,
de fonctionnement et frais salariaux :** 67 424.00

Recettes :

- **DIRECCTE :** 36 000.00
Autofinancement 31 424.00

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- Entérinent le plan de financement exposé ci-dessus,
- Habilitent Monsieur le Président à signer les conventions avec les partenaires,
- Autorisent Monsieur le Président à mener les actions nécessaires pour mener à bien les missions de la Plateforme Emploi – Formations – Compétences.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
des Coteaux Arrats Gimone
DUFFAUT Pierre

